

Analyse Des espaces boisés ayant chacun un cadre paysager particulier

Bien que les trois espaces verts que nous étudions se situent tous dans l'agglomération tourangelle, ils ne font pas tous partie des mêmes entités paysagères et se situent soit dans la vallée de la Loire (île de la Métairie), soit sur le plateau (parc de Montlouis et bois des Hâtes et de la forêt de Larçay) (Fig.11).

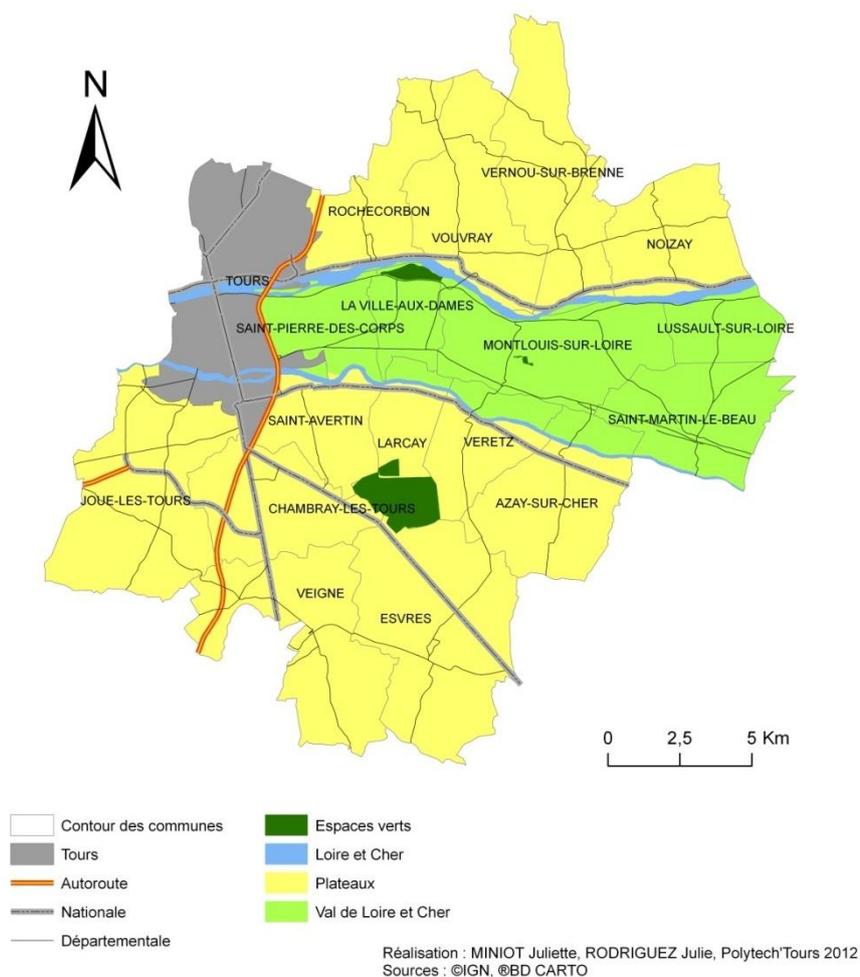


Figure 11 Le cadre paysager des trois espaces verts périurbains

Le bois des Hâtes et la forêt de Larçay, qui correspondent aux plus grands des trois espaces étudiés, se situent sur la plaine agricole. L'île de la Métairie et le parc de Montlouis-sur-Loire ne font pas partie du même cadre paysager ; en effet, ils sont tous deux inclus dans un paysage remarquable, le Val de Loire, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, mais le premier est situé dans le lit endigué de la Loire et le second sur le plateau de Montlouis.

On peut également remarquer que ces trois espaces verts sont situés à proximité d'axes de communication, ce qui les rend facilement accessibles. Ainsi, le bois des Hâtes et la forêt de Larçay ainsi que l'île de la Métairie se situent en bordure de deux grands axes de communication importants à l'échelle de l'agglomération tourangelle : la D 943 et la D 751. Le parc de Montlouis-sur-Loire se situe quant à lui à proximité d'une route secondaire, la D 85.

Ces trois espaces n'appartiennent pas aux mêmes entités paysagères telles qu'elles sont définies par le SCoT de l'agglomération tourangelle (Fig. 12). Cependant, ils correspondent tous les trois à la même occupation du sol dominante : la forêt.

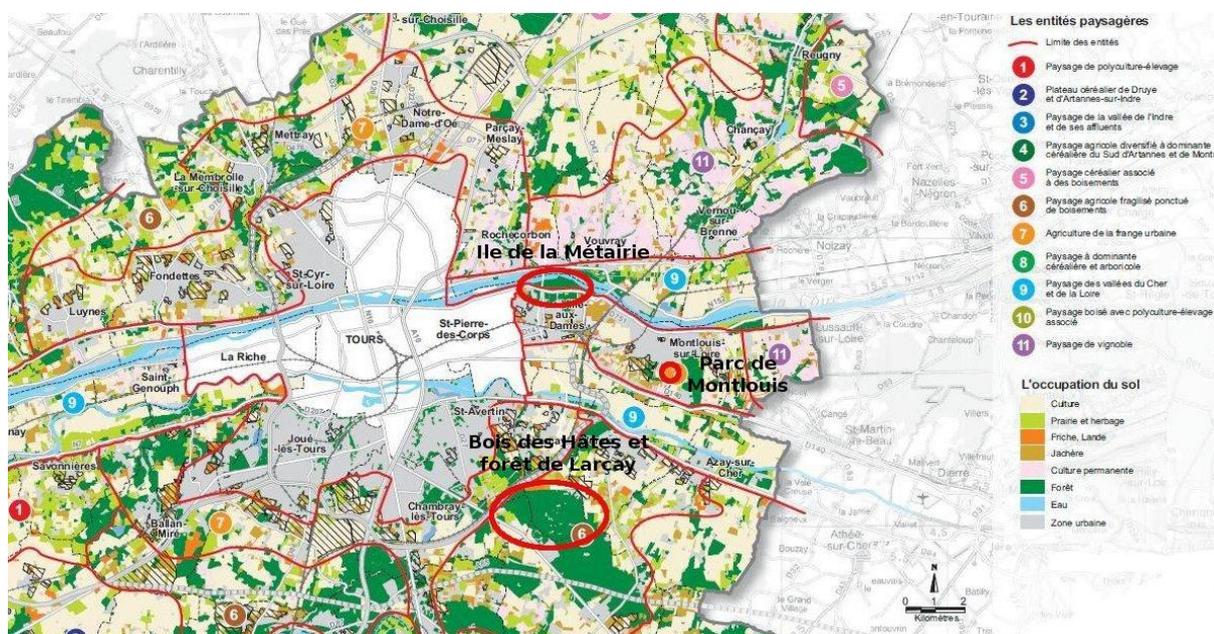


Figure 12 Les entités paysagères dans le SCoT de l'agglomération tourangelle

Source : IGN Scan125-1995, Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours (relevé terrain été 2004 et 2005)

L'île de la Métairie se situe dans l'entité paysagère n°9, correspondant aux paysages des vallées du Cher et de la Loire, paysage fondateur de l'identité de l'agglomération tourangelle. On remarque également qu'elle est située en périphérie de la ville de Tours et se présente donc comme un espace périurbain mais inséré dans un tissu urbain assez dense et industriel.

En ce qui concerne le parc de Montlouis-sur-Loire, il est situé dans l'entité n°7, correspondant à l'agriculture de la frange urbaine. Il est inséré dans un tissu urbain dense discontinu et bordé de grandes cultures au Sud.

Le bois des Hâtes et la forêt de Larçay sont localisés sur le plateau, dans l'entité n°6, correspondant à un paysage agricole fragilisé ponctué de boisements. Cet espace est donc périurbain et situé à l'extrême limite Sud-est de l'urbanisation. Il constitue une entité boisée importante, insérée dans un paysage fortement marqué par la présence de l'agriculture.

II. Des espaces verts inscrits depuis longtemps dans le paysage tourangeau

Afin de mieux comprendre la dynamique de chaque espace, nous avons choisi de réaliser une fiche pour chacun, décrivant les aspects écologiques, paysagers, historiques, etc.

L'île de la Métairie- Espace Naturel Sensible

140 ha
Parc périurbain



Figure 15 Limite de l'île de la Métairie

Source : IGN 2007, Réalisation MINIOT J. et RODRIGUEZ J.

Situation :

Commune : La Ville-aux-Dames

Localisation : 13 min en voiture (7,5 km) du centre ville de Tours, borde la Loire.

Zonage PLU :

Zone **Ni 4** : espace d'aléa très fort.
Classement **EBC**

Trame Verte et Bleue :

Réservoir de biodiversité du cœur urbain, de la sous-trame des milieux boisés, de celle des milieux ouverts et tous milieux confondus.

Zonage de protection :

Espace Naturel Sensible (ENS), zone Natura 2000, site inscrit et classé à l'UNESCO



Photo 6 Vue de l'intérieur de l'île

Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2011



Photo 5 Vue depuis la grève

Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2011



Photo 4 Vue depuis de la partie Ouest de l'île

Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2011

Composantes paysagères :

Cet espace vert correspond en partie à une occupation du sol de type forêt de feuillus. Il est délimité au Sud par la D751, coïncidant avec la digue, et au Nord par la Loire. L'histoire et l'évolution de cet espace vert inondable sont donc très liées aux fluctuations de la Loire.

C'est également une zone tampon entre trois types d'espaces différents : le tissu urbain, la forêt et la Loire. A l'intérieur de l'île, on ne s'imagine pas être tout près d'une zone urbaine. En effet, la vue est limitée : c'est un espace boisé dense et donc relativement fermé à l'Est (photo 1). Au contraire, lorsqu'on accède à la grève, on a une vue ouverte sur la Loire et sur le coteau de l'autre rive (photo 2).

C'est un espace public, mais qui est resté **très naturel**. On y trouve malgré tout quelques aménagements (chemins, jeux, panneaux explicatifs, etc.), notamment à but pédagogique afin de sensibiliser le public à la biodiversité remarquable de cet endroit.

Composantes environnementales :

L'île se divise en trois parties : une strate arborée correspondant à la **forêt alluviale** avec des saules, des peupliers à l'Est ; des **pelouses** mêlées à des arbres et arbustes avec une végétation nitratophile à l'Ouest et la **grève** avec beaucoup d'espèces envahissantes au Nord. Le sol est de type alluvions récents et quaternaires.

Usages et fréquentations :

C'est un espace vert qui connaît une fréquentation familiale et sportive (course, marche, etc.). On peut noter qu'il fait partie de l'itinéraire de la Loire à vélo, ce qui lui permet de toucher un plus large public.

Historique :

Au 18^{ème} siècle, l'île de la Métairie n'existait pas, le chenal créant la séparation entre cet espace et le reste du territoire n'avait pas encore été créé.

Au 19^{ème} siècle, on voit apparaître le chenal qui dessine ce futur espace vert (Fig 13).

On peut également constater que cet endroit est déjà occupé par la végétation, mais également par des terres agricoles.

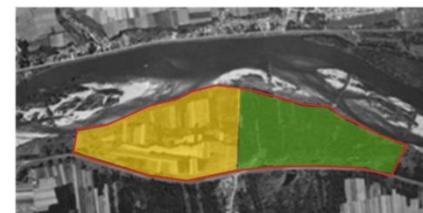


Figure 14 Ile de la Métairie 1949

Source : IGN, photo aérienne

En 1949, on remarque que ce lieu est séparé en deux parties : à l'Est un espace boisé (vert) et à l'Ouest des terres agricoles (jaune) (Fig. 14). A cette

époque, on voit également l'urbanisation qui commence à gagner de plus en plus de terrain autour de l'île.

Plus on avance dans le temps, plus on constate que l'espace boisé naturel empiète sur l'espace agricole. En 2007, l'espace boisé occupe la moitié de l'île, les espaces agricoles ont été remplacés par des prairies et l'urbanisation entoure l'espace vert.

Gestionnaire :

Cet espace est géré et appartient au **Conseil Général**, il a été classé en tant **qu'Espace Naturel Sensible (ENS)** en 1980.

C'est un espace ouvert au public. Cependant, on peut noter que le parking aménagé sur l'île est fermé à partir de 21h.



Figure 13 Ile de la Métairie, carte d'état major

Source : IGN, 1900



Figure 18 Limite du parc de Montlouis-sur-Loire
Source : IGN 2007 Réalisation : MINIOT J. et RODRIGUEZ J.

Situation :

Commune : Montlouis-sur-Loire

Localisation : 24 min en voiture du centre de Tours (16 km) et à environ 1km de la Loire.

Zonage PLU :

Zone Ue, pour les équipements publics.

Trame Verte et Bleue :

Support des corridors écologiques fonctionnels de la sous trame « tous milieux confondus » et de celle des milieux ouverts.

Zones de protection :

Aucun zonage



Photo 9 Le parc de Montlouis, vue sur les maisons
Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2011



Photo 8 Le parc de Montlouis, vue de l'intérieur
Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2011



Photo 7 Le parc de Montlouis, vue sur les espaces agricoles
Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2011

Parc de Montlouis-sur-Loire – Parc communal

5,6 ha
Parc urbain

Composantes paysagères :

Le parc de Montlouis est répertorié en tant que forêt d'après l'agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours.

Il s'insère dans un lotissement, créant ainsi une rupture au milieu de toutes ces habitations. Cependant, en l'observant à une échelle plus large on remarque qu'il appartient à un ensemble de « taches forestières » présent au Sud du tissu urbain de Montlouis.

Les habitations bordant le parc possèdent chacune un portillon, tous identiques, donnant sur cet espace public. Il n'existe donc pas de rupture visuelle entre les maisons et la forêt. Elles occupent ainsi une place importante visuellement, on peut les apercevoir depuis n'importe quel point.

Cette urbanisation n'est pas présente du côté Sud où le parc est bordé par des espaces agricoles. On découvre une vue plus ouverte.

On note une forte présence de la strate arbustive et quelques éléments d'aménagements importants avec quatre terrains de tennis en plein air et des terrains couverts.

Composantes environnementales :

Cet espace correspond à un sol de type **alluvions**. On peut observer une forte présence de châtaigniers, chênes pédonculés, pins maritimes et chênes pubescents. Quelques arbustes persistants se trouvent également en bordure du parc.

Gestionnaire :

Le parc de Montlouis est un **espace public, géré** et appartenant à la commune de **Montlouis-sur-Loire**.

Historique :

Au 18^{ème} siècle, le parc de Montlouis était une terre viticole (Fig. 16). En effet, encore aujourd'hui la terre reste marquée par le passage de l'homme avec la présence de sillons.



Figure 17 Le parc de Montlouis, carte de Cassini, 1761
Source : IGN,

Jusqu'à la fin du 20^{ème} siècle, le parc faisait partie d'un plus grand espace boisé (Fig. 17). A l'époque, il était entouré de parcelles agricoles et l'urbanisation était cantonnée en bord de Loire.



Figure 16 Le parc de Montlouis, 1956
Source : IGN,

En 1984, on peut noter une impressionnante évolution puisque l'on retrouve ce parc comme nous le connaissons maintenant. En effet, l'urbanisation s'est étendue et cet espace boisé est devenu un espace structuré (chemins...) et segmenté. Peu de choses ont changé depuis 1984, le parc possède la même forme, les mêmes aménagements.

Usages et fréquentations :

C'est un **espace ouvert à tous** et à n'importe quelle heure de la journée. Ce sont les familles habitant le quartier qui viennent dans ce parc. C'est un lieu de promenade, un point de rendez-vous pour les jeunes. Actuellement, on y trouve quatre terrains de tennis ouverts et un complexe, ainsi que quelques jeux.

Bois des Hâtes et forêt de Larçay – Espace forestier

420 ha
Forêt périurbaine



Figure 21 Limite du bois des Hâtes et de la forêt de Larçay
Source : IGN 2007 Réalisation : MINIOT J. et RODRIGUEZ J.

Situation :

Communes : Larçay, Chambray-les-Tours, Evsres et Saint-Avertin

Localisation : 17 min et 12 km du centre de Tours en voiture.

Zonage PLU :

Zone naturelle : Nd, N et espace boisé classé.

Trame Verte et Bleue :

Réservoir de biodiversité de la sous-trame des milieux boisés.

Zones de protection :

ZNIEFF de type I sur 21 hectares à proximité immédiate.



Photo 10 Le bois, vue de l'intérieur

Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2011



Photo 11 Le bois, vue depuis l'allée de Larçay

Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2011



Photo 12 Le bois, vue sur un des points d'eau

Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2011

Composantes paysagères :

Cet ensemble paysager correspond au style forestier et il est répertorié comme une **forêt** par l'agence d'urbanisme.

Cette forêt relativement dense est **fermée visuellement**. Cependant, des **ouvertures** sont **possibles**, notamment au niveau des chemins aménagés à l'intérieur de la forêt qui permettent d'ouvrir une vue linéaire et profonde au sein du bois.

On note une prédominance du végétal et plus particulièrement de la **strate arborée**, ce qui correspond bien à l'occupation du sol prédominante. On peut également souligner la présence de points d'eau à l'intérieur du bois.

Composantes environnementales :

Le sol de cet ensemble forestier correspond à du **limon des plateaux**.

On note la présence de différentes espèces végétales mais les plus prédominantes sont les **chênes sessiles et les pins maritimes, sylvestres et douglas** pour la strate arborée et les **fougères** pour la strate herbacée.

Usages et fréquentations :

Cet espace est fréquenté par des **familles, des sportifs** et surtout des **scolaires** pour les **courses d'orientation**. Des actions de valorisation sont également mises en œuvre par la ville de Tours qui organisent des visites thématiques.

Différents aménagements sont présents comme par exemple des enclos pour les animaux ou encore des points d'eau ainsi qu'un parking.

Historique :

Le site du bois des Hâtes et de la forêt de Larçay est un espace boisé depuis très longtemps : le boisement est déjà visible sur la carte de Cassini datant de 1761, bien qu'il était alors de plus grande taille.



Figure 19 Le bois des Hâtes en 1949

Source : IGN

Depuis, l'occupation du sol n'a pas changé, elle est toujours de type forestier.

Cependant, l'étendue du bois ainsi que ses aménagements internes ont quand même évolué au cours du temps, ainsi les bâtiments au Nord Est de la forêt de Larçay ne sont visibles que depuis l'année 2007.

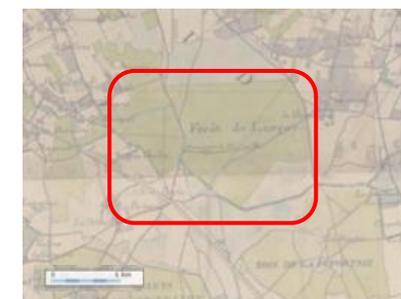


Figure 20 Le bois des Hâtes, carte d'état major, 1900

Source : IGN

Gestionnaire :

Cet espace **appartenant à la ville de Tours** est géré de manière forestière **par l'ONF**.

C'est un **espace public** mais qui comporte des horaires d'ouverture précis.

III. Trois espaces verts singuliers

1. Des terrains aux ressources variées

Comme nous avons pu le constater, ces espaces possèdent de nombreuses caractéristiques, spécifiques à chacun. Ainsi, certains points ont été approfondis dans la suite de cette recherche afin de pouvoir évaluer leur qualité environnementale et paysagère. Nous allons tout d'abord nous intéresser à l'île de la Métairie.

L'île de la Métairie

L'île de la Métairie Evolution et fonctionnement

140 ha
Parc périurbain



Figure 23 Limite de l'île de la Métairie avant 2011
Source : IGN 2007, Réalisation MINIOT J. et RODRIGUEZ J.



Figure 22 Limite de l'île de la Métairie aujourd'hui
Source : IGN 2007, Réalisation MINIOT J. et RODRIGUEZ J.

A l'heure actuelle, c'est donc une gestion raisonnée qui est mise en place sur l'île de la Métairie par le Conseil Général. Un plan de gestion a été mis en place en 2010 pour une durée de 5 ans. Les objectifs sont de continuer à restaurer tous les milieux et d'avoir des milieux ouverts et entretenus comme à l'Ouest du site, afin de limiter la progression de la forêt. L'autre objectif est d'enlever les espèces invasives, comme le robinier.

L'île de la Métairie présente de nombreuses problématiques liées à son emplacement en bord de Loire. Il va falloir réussir à la remettre dans son état originel, tout en alliant l'aspect pédagogique, lié à son statut d'Espace Naturel Sensible.

D'un espace agricole en passant par des jardins ouvriers puis aujourd'hui à un Espace Naturel Sensible (ENS), l'île de la Métairie a connu de nombreux changements qui ont tous impacté sur ce qu'elle est aujourd'hui et des traces de ce passé perdurent. Pour mieux comprendre cet espace, il faut donc d'abord connaître son évolution et les différents objectifs qu'il incarnait.

Dans les années 80, époque où l'île a été rachetée par le Conseil Général, elle était pensée comme un « parc périurbain » avec des aires de jeux, des chemins, des espèces ornementales, etc. C'est ce qui explique encore aujourd'hui la présence de certains de ces aménagements. Pourtant, elle était déjà considérée comme un Espace Naturel Sensible. Cependant, au cours de l'année 2000 la politique des ENS prend un nouveau tournant en cherchant à donner un caractère plus naturel aux espaces ; ainsi, la plupart des espèces ornementales de l'île sont enlevées. Depuis, le Conseil Général tente de maîtriser la végétation tout en préservant cet espace naturel sensible. Dans cet optique, les limites de l'île de la Métairie se sont agrandies en 2011 vers Saint Pierre des Corps, avec des îles en plus, la Métairie est ainsi passée de 70 ha à 140 ha, afin de rassembler et d'appliquer la même gestion sur un espace qui regroupe les mêmes caractéristiques.

Aujourd'hui, cette zone inondable revalorisée représente un espace assez sauvage et préservé de l'intervention de l'homme. Pourtant, ce changement de gestion est relativement récent et commence tout juste à porter ces fruits.



Photo 14 L'île de la Métairie, vue sur un des espaces pédagogiques
Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2011



Photo 13 L'île de la Métairie, vue sur une des prairies
Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2011



Type d'occupation du sol :



Sources : ATU, IGN BD Ortho 2007, Scan 25.

Figure 24 Type d'occupation de l'île de la Métairie

Source : GESSOL : D. ANDRIEU



Photo 15 L'île de la Métairie, les jeux pour enfants

Réalisation : MINOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2011

L'île de la Métairie Evolution et fonctionnement

140 ha
Parc périurbain

L'île de la Métairie a conservé son statut d'espace naturel et ne présente pas beaucoup d'aménagements (Fig. 24). En effet, ceux-ci sont réduits à des installations incontournables pour l'accueil du public sur cet espace naturel sensible, comme la création de deux parkings et de sanitaires ainsi que la construction d'une aire de jeux. On peut également mentionner le passage du circuit de la Loire à vélo à l'extrémité Sud de l'île. Le caractère naturel du site est aussi renforcé par l'absence d'aménagement potager ou ornemental. En effet, c'est la strate arborée qui est dominante, occupant plus de 50 % de la surface totale de l'île, le reste étant de la pelouse. Elle conserve donc bien son rôle de refuge pour la biodiversité, avec un minimum d'interventions humaines pour son fonctionnement.

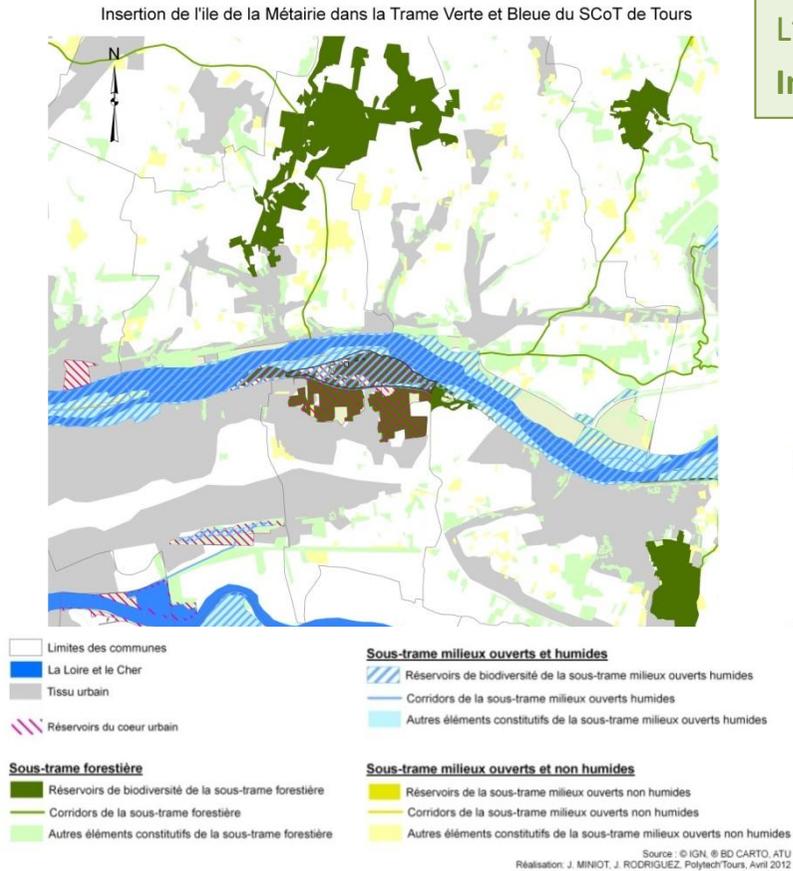
L'île de la Métairie est aussi un espace naturel, à vocation pédagogique d'observation de la nature. A cet effet, des actions pédagogiques, à l'attention de tous les publics sont régulièrement mises en place par le Conseil Général. Ainsi, de une à trois fois par mois, excepté l'hiver, les deux partenaires du Conseil Général : la LPO Touraine et la Maison de Loire organisent des visites thématique sur l'île. La LPO propose des excursions pour observer les différents oiseaux et La Maison de Loire des ateliers ouverts à tous pour découvrir l'île et son milieu naturel, axés sur la découverte de la faune et de la flore locale.

Cet espace vert est très fréquenté du fait de sa position au cœur de l'agglomération. Il semble être un lieu pouvant convenir à tous : les vététistes, les coureurs, les familles, etc. En 2010, plus de 60 000 personnes sont venues le visiter et ce chiffre correspond seulement à une entrée de l'île. Il est l'ENS le plus populaire du département. C'est là qu'apparaît tout le paradoxe des Espaces Naturels Sensibles et particulièrement pour l'île de la Métairie. Ces espaces doivent à la fois être des lieux où peuvent venir se réfugier la faune et la flore la plus vulnérable ainsi qu'être ouverts au public pour le sensibiliser à la nature qui l'entoure : ces deux fonctions peuvent être incompatibles. Actuellement, l'île de la Métairie pâtit de sa notoriété. Les vététistes créés sans cesse de nouveaux chemins dans la forêt et certains se servent des grèves comme de plages. Certaines mesures ont déjà été prises dans ce sens, notamment une réglementation interdisant les feux, la cueillette, le camping, etc. Pour aller encore plus loin dans ce sens, une demande d'arrêté préfectoral de biotope a été faite. La réduction de l'impact des usagers sur le site est un véritable enjeu pour les années à venir.

La qualité de cet espace vert, son positionnement au sein de l'agglomération et son classement au titre d'Espace Naturel Sensible semble se retourner contre lui. Il subit une forte pression due à une importante fréquentation, ce qui peut entraîner une perte de biodiversité et une dégradation des paysages.

L'île de la Métairie Insertion dans la Trame Verte et Bleue

140 ha
Parc périurbain



Principaux éléments de la Trame Verte et Bleue du SCoT de Tours

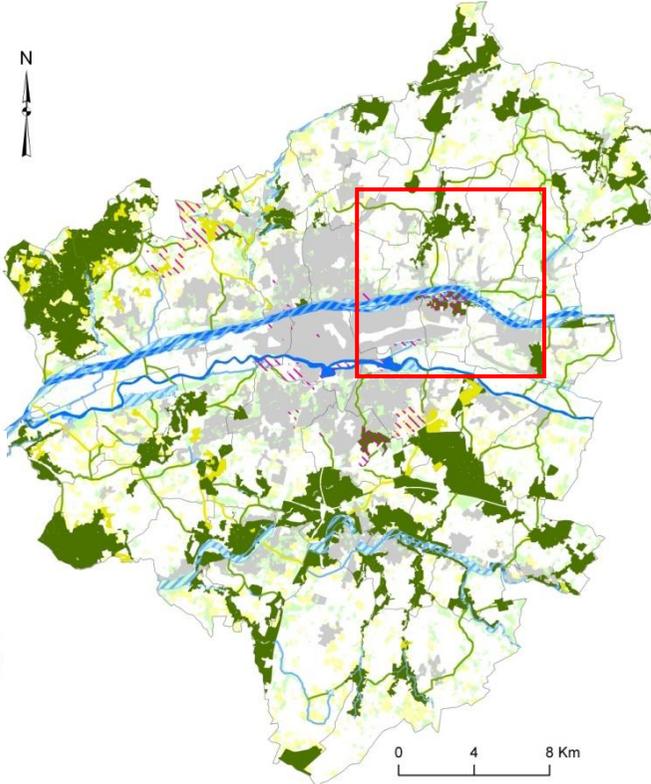


Figure 25 Zoom sur la place de l'île de la Métairie dans la Trame Verte et Bleue

D'un point de vue plus général, l'île de la Métairie **n'est pas particulièrement bien reliée** aux autres éléments de la Trame Verte et Bleue. En effet, même si deux corridors de la sous-trame forestière semblent la relier aux réservoirs de biodiversité au Nord du territoire, ils paraissent assez peu fonctionnels du fait de la présence de la Loire, qui dans ce cas forme une barrière. La liaison par le Nord apparaît donc peu probable, il en est de même par le Sud où le **tissu urbain est assez dense** et exclut donc l'éventualité de corridors. Cependant, la Loire demeure l'un des plus importants corridors de cette Trame Verte et Bleue, elle permet de relier la Métairie à d'autres espaces, même au-delà du terrain d'étude.

Du fait de sa **position très particulière**, l'île se trouve d'une part entourée principalement par le tissu urbain, ce qui limite les possibilités de liaisons entre les différents réservoirs, et d'autre part par la Loire, qui est à la fois un formidable corridor et une barrière.

L'île de la Métairie est un **élément important pour la Trame Verte et Bleue** à l'échelle du SCoT de Tours (Fig. 25). En effet, elle représente un **réservoir de biodiversité** pour différentes sous-trames : la **sous-trame forestière** et la **sous-trame milieux ouverts et humides**. Elle est également considérée comme un **réservoir au niveau de l'agglomération**. Effectivement, lors de l'étude menée par l'agence d'urbanisme de Tours, une attention particulière a été portée au cœur urbain du territoire où certains espaces verts ont été identifiés comme réservoirs de biodiversité.

Bien qu'au cœur de l'aire urbaine, l'île de la Métairie est une réserve importante d'espèces végétales et animales comme le démontre sa place dans la Trame Verte et Bleue. Ainsi, les habitants de l'agglomération peuvent jouir d'un espace vert de proximité et de grande qualité écologique.



Photo 16 L'île de la Métairie, vue de l'intérieur
Réalisation : MINIOT, J. et RODRIGUEZ, J., Octobre 2011



Photo 17 Nord de l'île de la Métairie

Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2011

Occupation du sol	Surface (ha)	Pourcentage
Tissu urbain	53	17%
Espace naturel	4	1%
Agriculture et milieux semi-naturels	69	23%
Forêt	107	35%
Eau	72	24%
Total	304	100%

Surface totale de l'île de la Métairie avant 2011	70 ha
---	-------

L'île de la Métairie Insertion dans l'environnement proche

140 ha
Parc périurbain

Occupation du sol dans un rayon de 500m autour de l'île de la Métairie

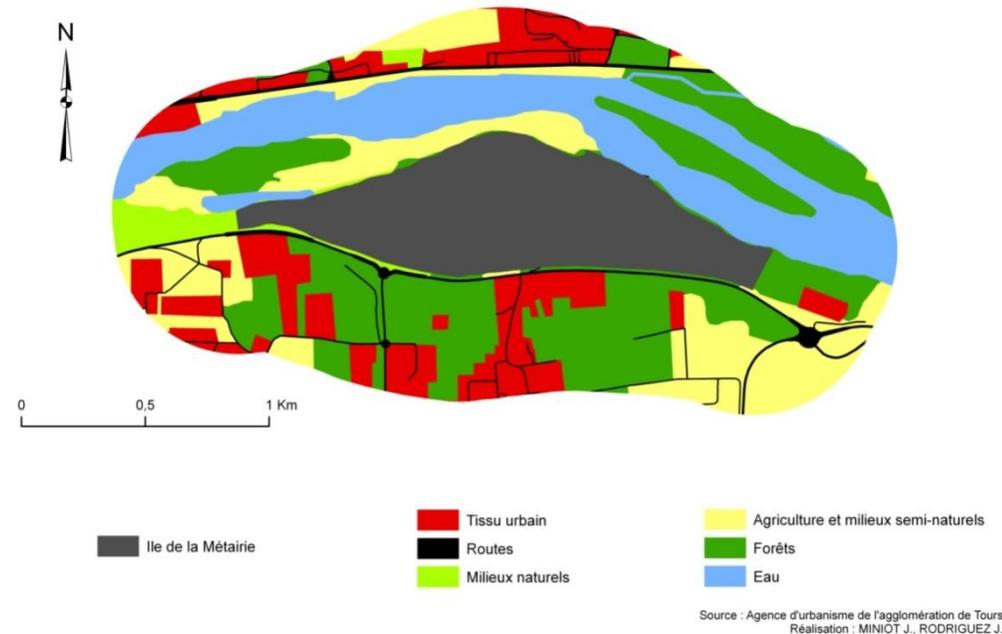


Figure 26 Occupation du sol dans un rayon de 500m autour de l'île de la Métairie

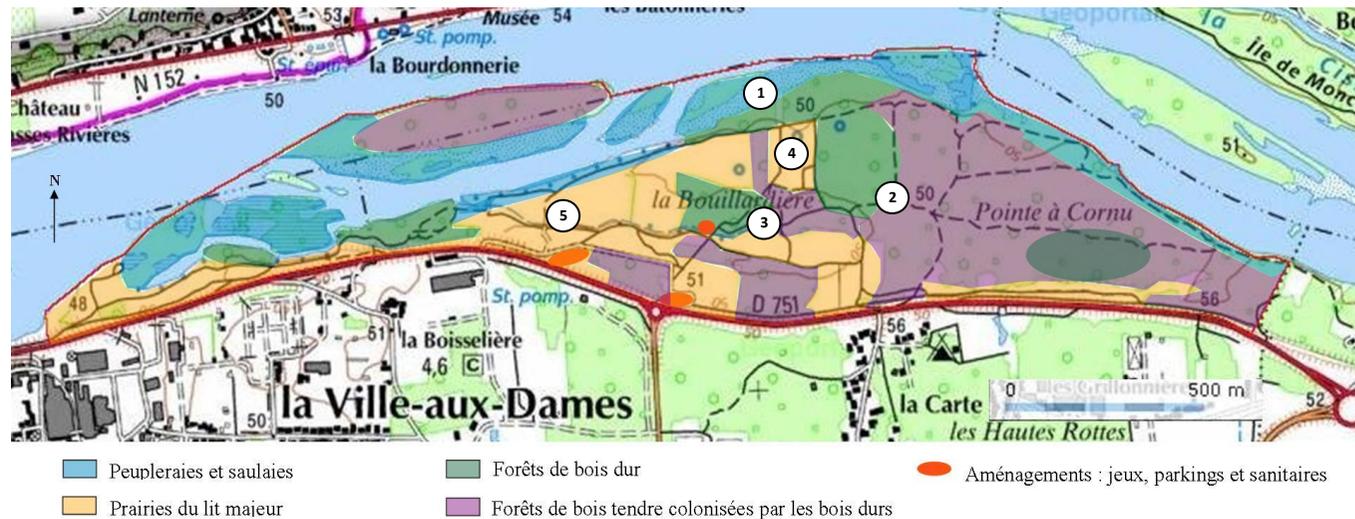
Tableau 3 Occupation du sol de l'île de la Métairie dans un rayon de 500m

L'île de la Métairie est occupée à 30% par un espace naturel et à 70% par la forêt (Tableau 3). Elle est très accessible grâce à la D 751, axe important de l'agglomération tourangelle. En analysant les différentes occupations du sol proches de l'île, dans un rayon de 500m, on remarque que celle-ci est située dans une zone de transition. En effet, la répartition entre les différents milieux est assez équitable et proche. On peut quand même remarquer une plus faible présence de tissu urbain et une prédominance de la forêt. Sa position particulière fait donc d'elle un espace tampon ; rupture avec un tissu urbain prédominant au Sud et continuité avec un espace naturel riche et préservé au Nord : la Loire. Elle apparaît comme un dernier espace préservé et refuge pour la biodiversité avant une urbanisation trop invasive.

En effet, la Métairie semble être un véritable écrin de verdure. En empruntant la D 751 au Sud, on ne peut pas présumer de la richesse qui se cache à l'intérieur, ni de la présence de la Loire. A l'inverse, lorsqu'on emprunte la D 952 de l'autre côté de la Loire, on peut observer la grève et ses îles. Ainsi, cet espace vert semble tourné et ouvert vers la Loire au Nord alors qu'il paraît fermé et formant un véritable rempart contre l'urbanisation au Sud.

On trouve sur cet espace une végétation typique d'une vallée alluviale, avec coexistence de nombreux habitats naturels d'intérêt, notamment communautaire : grèves sableuses, forêts alluviales à bois tendre ou dur ainsi que des prairies. Les différents habitats et espèces végétales qu'on retrouve sur l'île de la Métairie sont caractéristiques de ceux que l'on observe le long de la Loire. Leur existence et leur évolution sont fortement liées à la présence du fleuve et connaissent donc comme lui une évolution naturelle, dans la limite des interventions humaines. L'île de la Métairie est composée de trois entités principales en termes de végétation : la forêt alluviale à bois tendre, à l'Est ; des prairies à l'Ouest et une ripisylve formée de peupliers et de saules le long des grèves. De plus, il est important de souligner la présence de taches de forêt de bois dur qui commence à coloniser certaines parties de l'île. (Fig. 27)

<p>L'île de la Métairie Qualité environnementale et paysagère</p>	<p>140 ha Parc périurbain</p>
---	--



Source : IGN 2007, DIREN Centre 2003. Réalisation : J. MINIOT, J. RODRIGUEZ, Polytech'Tours, 2012.

Figure 27 Les grandes entités de végétation présentes sur l'île de la Métairie



Photo 18 Grève sableuse et ripisylve
 Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012

Le premier habitat que l'on observe est constitué par les **grèves sableuses**. Celles-ci forment une zone de transition perturbée et non pérenne car elles sont souvent soumises aux inondations liées aux fluctuations de la Loire, qui conserve encore un caractère relativement naturel. On trouve sur cet espace de nombreuses espèces hydrophiles, exotiques, voire envahissantes, comme le phytolacca americana, et qui sont très bien adaptées à ces conditions extrêmes. Ce milieu est également propice à la reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux, comme par exemple les sternes naines et pierregarins ou encore certaines mouettes. Cependant, cet habitat très riche et intéressant est menacé par le développement des saules et des peupliers formant la ripisylve très proche. L'objectif affiché par le gestionnaire est ainsi de maintenir les grèves en sable afin d'éviter le comblement de la Loire par la végétation.

Lorsque l'on s'éloigne du fleuve, on rencontre ensuite les forêts riveraines et en premier lieu, **la ripisylve**, qui correspond au linéaire d'arbre en bord de rive, repérée en bleu sur la carte, avec une occupation de bois tendre, composée de saulaies et de peupleraies.



Photo 19 Forêt alluviale

Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012

Cette forêt pionnière, habitat privilégié des bords de Loire évolue ensuite vers **un milieu à bois dur** : c'est ce que l'on observe ici avec les nombreuses inclusions de bois dur, en vert sur la carte. Cette diversité est représentative de l'évolution naturelle d'une forêt alluviale typique : celle de l'île de la Métairie est donc mixte, diversifiée et à un stade avancé de transformation vers le bois dur. On trouve ainsi comme espèces dominantes des ormes, des frênes ainsi que du robinier faux-acacia mais également une espèce caractéristique de la maturité de la forêt de bois dur : le chêne pédonculé. On retrouve aussi un enchevêtrement de strates très développé, avec une strate herbacée très luxuriante, composée de végétation nitratophile, comme les orties, les ronces, les arômes ou encore des lianes comme le lierre, qui peuvent faire ressembler ce type de forêt à une jungle. La présence d'espèces introduites par l'homme pour mettre en valeur l'île lors de son ouverture au public, comme l'argousier est également notable. Comme dans la forêt de bois tendre, il est essentiel de lutter contre le robinier et de limiter son extension, afin de préserver la diversité.

L'île de la Métairie

Qualité environnementale et paysagère

140 ha
Parc périurbain

La **forêt alluviale** est elle plus éloignée du fleuve et succède à la ripisylve. Elle représente un habitat forestier riche et le plus souvent protégé à l'échelle communautaire. Deux types de milieux la constituent sur l'île de la Métairie, créant ainsi une véritable mosaïque entre bois tendre et bois dur.

La forêt alluviale pionnière est tout d'abord composée **d'essences à bois tendre**, comme les saules et les peupliers noirs et de sous-bois très riches. Ces milieux sont des refuges privilégiés pour de nombreuses espèces animales et végétales, comme par exemple le castor, que l'on retrouve sur la Métairie ou encore le lucane cerf-volant, espèce protégée. Cependant, ce milieu est menacé par l'implantation d'essences exotiques envahissantes : le robinier faux-acacia présent en majorité sur l'île mais également l'érable negundo.



Photo 21 Bois dur

Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012

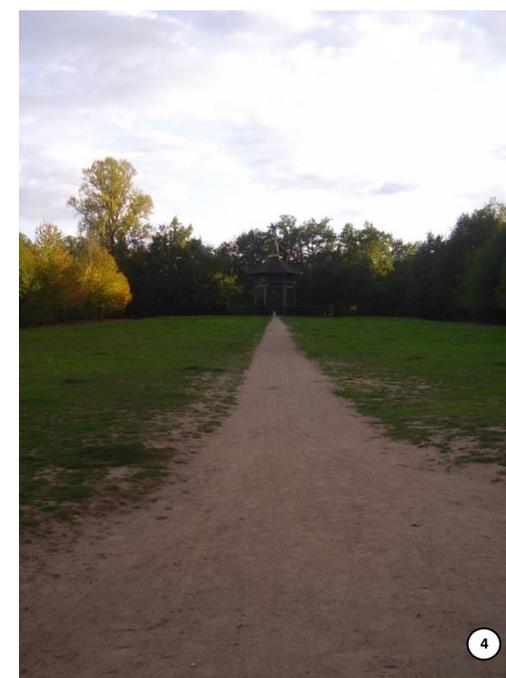


Photo 20 Le kiosque

Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012



Photo 23 La prairie

Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012

L'île de la Métairie

Qualité environnementale et paysagère

140 ha
Parc périurbain

A l'Ouest de l'île, on trouve un autre habitat essentiel et ouvert : **les prairies**, milieu à préserver car elles abritent de nombreuses espèces protégées, comme par exemple l'orchis pyramidal ou encore l'azurée du serpolet, et sont menacées par l'arrêt du pâturage et l'évolution progressive vers le boisement, avec l'apparition d'essences ligneuses comme le robinier et le chêne.

Cet espace vert est donc densément végétalisé et on peut noter que c'est la **strate arborée** qui domine, bien que les prairies occupent une place importante. L'île de la Métairie évolue ainsi de manière relativement naturelle et reste encore peu remaniée et modifiée par l'intervention humaine. Cependant, la menace des invasives sur les grèves sableuses ainsi que dans les forêts alluviales est à considérer car elles se développent sur les niches des espèces locales et compromettent l'évolution naturelle du milieu. D'autre part, la progression de la forêt à l'échelle de l'île, mais également le long de tout le corridor de la Loire, est une problématique importante car elle risque de modifier profondément les paysages typiques de la Loire et d'entraîner la disparition d'habitats ouverts très importants, comme les prairies et les pelouses. Se pose donc ici la question de la gestion de cet espace ; en effet, le gestionnaire est partagé entre la volonté de le voir évoluer de manière naturelle et celle d'intervenir fréquemment pour limiter le développement des invasives mais aussi celui de la forêt, qui crée une fermeture du paysage et menace certains habitats, comme les pelouses et les grèves.



Photo 22 Le kiosque

Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012

L'île de la Métairie

Qualité environnementale et paysagère

140 ha
Parc périurbain



Photo 24 Ouverture visuelle depuis le Nord de l'île
Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012

Différents types de paysages sont présents au sein de l'île de la Métairie : forêts alluviales denses, prairies ouvertes, plages de sable sur les grèves. **La vue est donc dégagée** par endroit, avec une ouverture sur l'autre rive et sur le reste du fleuve mais elle est **fermée lorsqu'on se trouve à l'intérieur** des forêts de l'île, notamment à l'Est, comme on peut le voir sur la photo ci-dessous. Cependant, la présence de nombreux sentiers aménagés pour les visiteurs permet d'ouvrir la vue à l'intérieur de ces forêts denses.

Les deux types de vues depuis l'île de la Métairie :

Le paysage qu'offre l'île de la Métairie est **typique du bord de Loire**, qui est resté «entièrement sauvage, refaçoné chaque année par le fleuve » (CG, 2007). De plus, la forte présence de la strate arborée sur l'île avec forêts alluviales et ripisylve correspond à l'évolution actuelle constatée sur les bords de Loire : la progression de la forêt. En effet, on note une nette extension de ce milieu depuis un siècle environ, ce qui semble être relié à la volonté de donner une image de fleuve sauvage à la Loire. Cette représentation associée au fleuve est ainsi fortement marquante et répandue aujourd'hui : l'association de la forêt au paysage de la Loire est aujourd'hui appropriée par les habitants et les touristes. [AMALRIC, SERVAIN-COURANT] Cependant, la progression de la forêt n'est pas anodine pour le fleuve et son paysage car elle entraîne une fermeture du paysage, jusqu'alors ouvert avec la présence de prairies et de grèves sableuses, mais également une modification de l'écoulement du fleuve.

Ainsi, on voit que le paysage forestier visible sur la Métairie est typiquement ligérien et correspond aux représentations actuelles du fleuve par ses usagers. C'est donc un paysage identitaire mais dont l'expansion peut poser problème, tant au niveau de la fermeture du paysage, que de la représentation qu'en ont les habitants et les touristes, car le développement de la forêt pourrait la faire évoluer vers une image de fleuve trop sauvage.



Photo 26 Passage fermé à l'intérieur des forêts
Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012



Photo 25 Passage ouvert depuis la grève
Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012

Le parc de Montlouis-sur-Loire



Figure 28 Les 3 entités boisées de Montlouis-sur-Loire
Source : IGN, 2007

Parc de Montlouis-sur-Loire Evolution et fonctionnement

5,6 ha
Parc urbain

Pour mieux comprendre l'identité du parc de Montlouis-sur-Loire, il faut savoir qu'il fait partie d'une plus grande entité à l'échelle de la commune (Fig. 28). Lors de la création du premier lotissement en 1975, trois espaces verts ont été préservés : l'allée de l'Europe (1), le parc des coteaux (2) ou parc de l'enfance et le parc des châtaigniers (3). Dans cette étude, nous avons considéré que le parc des coteaux et le parc des châtaigniers forment une même entité alors que l'allée du parc ressemble davantage à un passage qu'à un véritable jardin. C'est pourquoi nous avons exclu « l'allée du parc » de notre périmètre de recherche.

En 1975, ce parc se transforme véritablement en parc urbain au détriment de l'espace forestier qu'il formait précédemment. Il a été conçu en même temps que le lotissement qui l'entoure pour en faire un espace de loisir de proximité pour les futurs habitants. C'est une entreprise de paysage qui a repensé cet espace ; un décaissement de 80 cm, la suppression de quelques arbres ainsi que l'installation de quelques jeux pour les enfants ont été réalisés. A cette époque, on ne pense qu'à l'entretien du parc et non à sa pérennité. En 1982, la gestion de ce jardin a été reprise par le service parcs et jardins de la ville de Montlouis-sur-Loire. Cet espace a de nouveau pris un nouveau tournant : diminution du nombre d'acacias (espèce prédominante à l'origine) afin de régénérer l'implantation et suppression d'arbres. De ce fait, ce parc n'a plus rien à voir avec ce à quoi il ressemblait il y a 10 ans : la densité est bien moindre.

Aujourd'hui, une entreprise d'élagage s'occupe de l'entretien des arbres et c'est la commune qui gère les aménagements (chemins, mobiliers, etc.). La mairie souhaite garder cet espace vert dans son aspect naturel en limitant les aménagements tels que les jeux pour enfants et en gérant ce parc en pensant à son devenir, pour qu'il continue d'exister au moins pour les dix prochaines années.



Photo 27 Vieux châtaignier du parc des châtaigniers
Réalisation : MINIoT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012



Photo 28 Aménagements du parc des coteaux
Réalisation : MINIoT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012

Cet espace vert a toujours bien rempli son rôle auprès des habitants. Des personnes de tous les âges le fréquentent, les enfants l'ont tout de suite adopté d'où le nom de « parc de l'enfance », les adolescents peuvent s'y regrouper et les plus âgés s'y promener. C'est aussi un lieu de transit vers le centre bourg ; un espace apprécié par tous, qui devrait se maintenir tel qu'il est aujourd'hui durant de nombreuses années.

Parc de Montlouis-sur-Loire Evolution et fonctionnement

5,6 ha
Parc urbain



Photo 31 Vue depuis l'intérieur du parc des coteaux
Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012



Photo 30 Les tennis extérieurs
Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012



Photo 29 Passage du parc des châtaigniers au parc des coteaux
Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012

Type d'occupation du sol :

- Bâti
- Aménagements (bassin, jeux, etc.)
- Espace minéralisé
- Strate arborée
- Strate arbustive
- Pelouse
- Strate arbustive et pelouse
- Aménagement potager ou ornemental
- Lac ou étang
- Eau courante

Sources : ATU, IGN BD Ortho 2007, Scan 25.

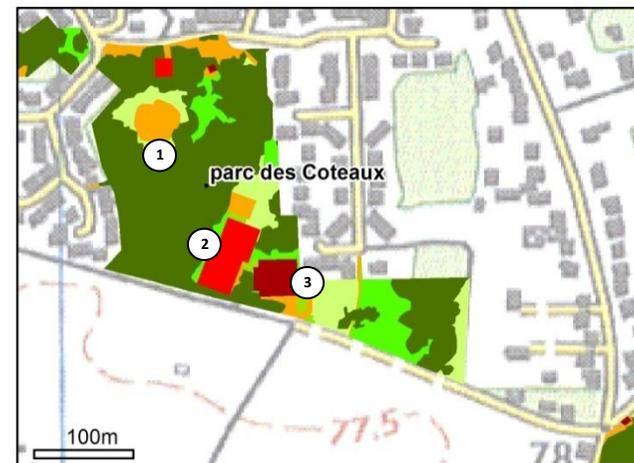


Figure 29 Occupation du sol du parc de Montlouis-sur-Loire

Ce parc abrite de nombreux aménagements importants : quatre tennis ouverts, des tennis couverts ainsi que des jeux pour enfants et adolescents (Fig. 29). Ainsi, on peut se demander si une partie de la population qui fréquente ce parc n'y vient pas uniquement pour profiter des aménagements et non de l'espace naturel. D'ailleurs, ces équipements ne sont pas là pour accompagner la vie du parc mais ils en sont totalement indépendants. On constate que la strate arborée domine, même si on observe des pelouses et des strates arbustives. C'est un parc assez bien équilibré entre les aménagements et les espaces arborés, ce qui renforce son identité de parc urbain de proximité.

Insertion du parc de Montlouis-sur-loire dans la Trame Verte et Bleue du SCoT de Tours



- Limite du parc de Montlouis-sur-loire
- Limites des communes
- La Loire et le Cher
- Tissu urbain
- ▨ Réservoirs du cœur urbain

- Sous-trame milieux ouverts et humides**
- ▨ Réservoirs de biodiversité de la sous-trame milieux ouverts humides
 - Corridors de la sous-trame milieux ouverts humides
 - ▨ Autres éléments constitutifs de la sous-trame milieux ouverts humides

- Sous-trame forestière**
- Réservoirs de biodiversité de la sous-trame forestière
 - Corridors de la sous-trame forestière
 - ▨ Autres éléments constitutifs de la sous-trame forestière

- Sous-trame milieux ouverts et non humides**
- Réservoirs de la sous-trame milieux ouverts non humides
 - Corridors de la sous-trame milieux ouverts non humides
 - ▨ Autres éléments constitutifs de la sous-trame milieux ouverts non humides

Source : © IGN, © BD CARTO, ATU
Réalisation : J. MINIOT, J. RODRIGUEZ, PolytechTours, Avril 2012

Figure 30 Zoom sur la place du parc de Montlouis dans la Trame Verte et Bleue

Parc de Montlouis-sur-Loire Insertion dans la Trame Verte et Bleue

5,6 ha
Parc urbain

Principaux éléments de la Trame Verte et Bleue du SCoT de Tours

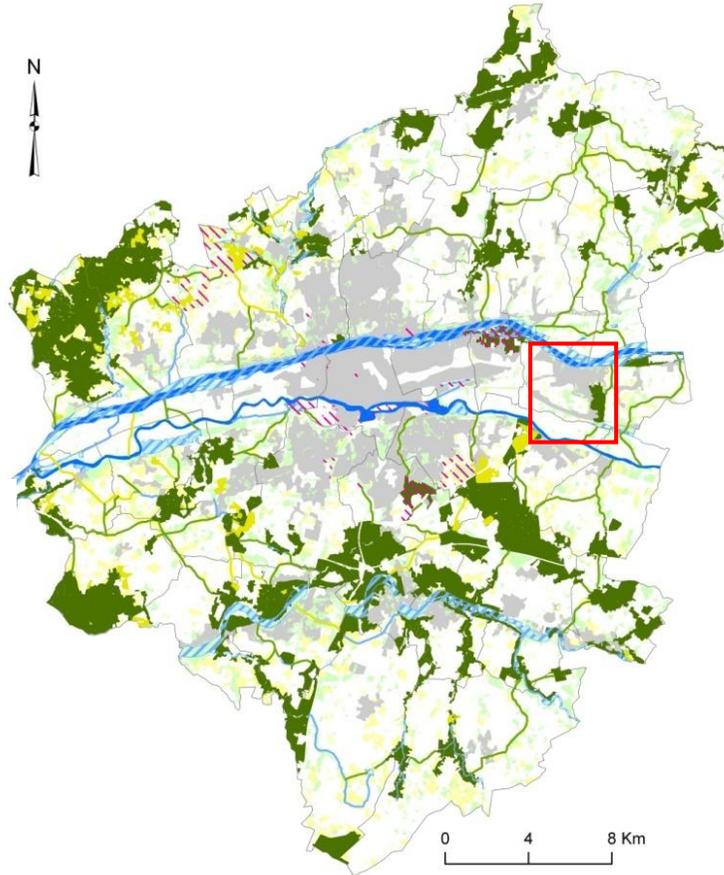


Photo 33 Passage du lotissement vers le parc des châtaigniers
Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012



Photo 32 Passage des maisons vers le parc des châtaigniers
Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012

Le parc n'est pas un élément fort de cette Trame Verte et Bleue : il ne représente qu'un **élément support de la sous-trame forestière** (Fig. 30). Par conséquent, il ne fait pas partie d'un maillage particulier le reliant à d'autres espaces verts. En revanche, il se situe à proximité d'un réservoir de biodiversité forestier : le parc de la Bourdaisière qui lui est intégré dans la réflexion d'un réseau vert.

De part sa position en plein cœur d'un lotissement, cet espace vert ne bénéficie pas d'un environnement propice pour avoir un fort potentiel en termes de biodiversité. Il ne représente donc pas un enjeu pour la Trame Verte et Bleue du SCoT de l'agglomération tourangelle mais constitue un **élément secondaire**.



Photo 34 Passage du lotissement vers le parc des châtaigniers
Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012

Occupation du sol	Surface (ha)	Pourcentage
Tissu urbain	67	42%
Milieu naturel	0,4	1%
Agriculture et milieux semi-naturels	45	28%
Forêt	47	29%
Total	159	100%

Surface totale du parc de Montlouis-sur-Loire (milieu naturel)	5,6
--	-----

Tableau 4 Occupation du sol autour du parc de Montlouis

Parc de Montlouis-sur-Loire Insertion dans l'environnement proche

5,6 ha
Parc urbain

Occupation du sol dans un rayon de 500m autour du parc de Montlouis-sur-loire

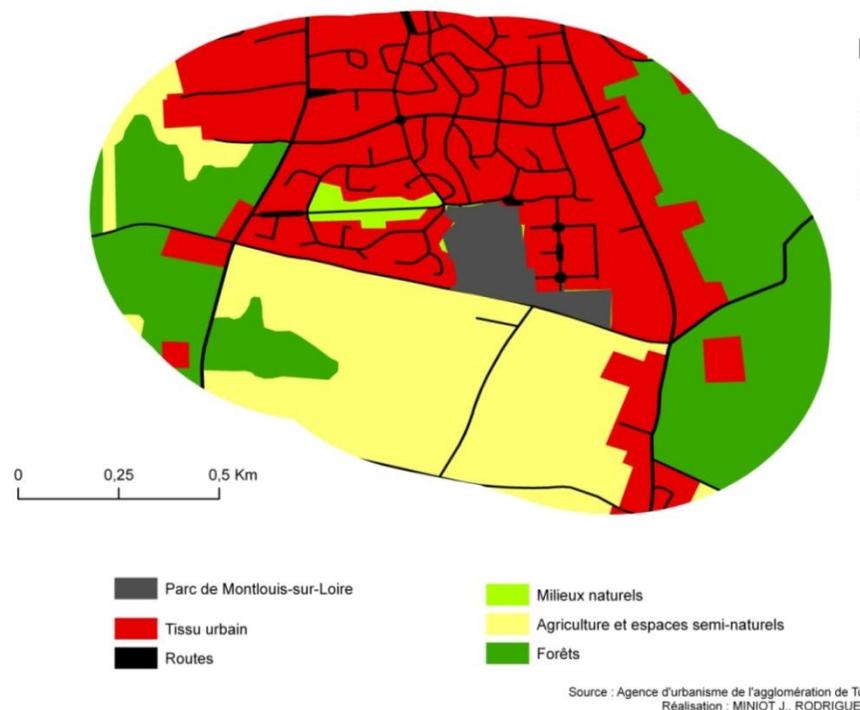


Figure 31 Occupation du sol dans un rayon de 500m autour du parc de Montlouis-sur-Loire

Ce parc se trouve véritablement inséré dans le tissu urbain de Montlouis, qui représente 42% de l'espace autour du square (Fig. 31). On constate également une répartition équitable entre les ensembles forestiers (parc de la Bourdaisière) et les parcelles agricoles (environ 30%) (Tableau 4). On voit donc que l'urbanisation est venue grignoter l'ancien espace boisé pour le morceler et l'entourer ; ainsi, le parc de Montlouis ne forme plus qu'un îlot de verdure. De par sa position limitrophe, il forme un espace de rupture : d'un côté on retrouve un territoire très artificialisé et de l'autre une terre agricole.

Lorsque l'on se trouve à l'intérieur de ce parc, il semble être réellement intégré au lotissement, différents accès le relient aux habitations, comme on peut le voir sur la photo ci-dessus : les portails des maisons donnent directement dans ce parc et des chemins partant du quartier le traversent. Ainsi, on oublie totalement le fait que l'on se trouve à proximité d'espaces agricoles ou de forêts. Il est conçu de façon à ce qu'il soit complètement assimilé à cette urbanisation.



Photo 35 Le parc des châtaigniers

Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012

Parc de Montlouis-sur-Loire Qualité environnementale et paysagère

5,6 ha
Parc urbain

La végétation du parc de Montlouis est principalement composée de chênes, d'acacias, de pins maritimes et de châtaigniers. On peut tout de même identifier trois entités majeures en termes de végétation : au Nord un espace boisé avec des chênes, des hêtres et des pins maritimes ; au Sud une châtaigneraie et à l'Est une châtaigneraie avec des arbres plus anciens (Fig. 32).

En ce qui concerne la première entité, en violet sur la carte, elle est constituée d'essences à base forestière. A l'origine de cet espace, on retrouve des chênes, des acacias et des pins maritimes. Ensuite, de nouvelles espèces ont été introduites comme le chêne rouge, le prunus, l'érable et le frêne.

On constate que les jeunes plantations sont principalement des espèces exotiques, voire même invasives comme le chêne rouge. Cette tendance se confirme dans les essences des haies et massifs, avec des érables champêtres hybrides ou encore des mahonias. On peut aussi observer dans certaines haies des pins noirs, du fusain et du laurier-tin. Malgré la volonté de vouloir maintenir cet espace dans un esprit naturel et de respect de la nature, on constate qu'il est travaillé pour accueillir le public ; on privilégie sans doute l'esthétique et la facilité d'entretien au détriment de la biodiversité.

En effet, il possède des aménagements conséquents, quatre tennis extérieurs et un couvert ainsi que quelques jeux, ce qui doit attirer le public.

Si on se penche sur les châtaigneraies, on en distingue deux types différents : une au Sud plus récente et davantage gérée et une autre plus à l'Est, beaucoup plus ancienne, certains châtaigniers ont plus de 80 ans, où l'intervention de l'homme se fait plus rare.

Le parc de Montlouis-sur-Loire est un espace coincé entre deux volontés : l'une étant de garder cet aspect naturel de « parc forestier » et l'autre d'accueillir le public, ce qui implique une adaptation des essences, des aménagements (chemins, bancs, etc.) et de l'entretien.



- | | |
|---|---|
| Chênes, pins maritimes, hêtres et nouvelles espèces (chêne rouge, etc.) | Nouvelles plantations |
| Châtaigneraie | Haies et massifs (espèces exotiques et persistantes) |
| Vieux châtaigniers | Pelouse |
| | Aménagements |

Source : IGN 2007, DIREN Centre 2003. Réalisation : J. MINIOT, J. RODRIGUEZ, Polytech'Tours, 2012.

Figure 32 Les grandes entités de végétation présentes dans le parc de Montlouis-sur-Loire



Photo 39 Le parc des coteaux, vue de l'intérieur vers les espaces agricoles
Réalisation : MINIoT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012

Parc de Montlouis-sur-Loire Qualité environnementale et paysagère

5,6 ha
Parc urbain

Le parc de Montlouis-sur-Loire ne possède pas de caractéristiques paysagères particulières. C'est un parc urbain assez classique. Les vues sont fermées depuis l'intérieur du parc des coteaux car il est de type forestier et entouré par des habitations, sauf au Sud, où comme dans le parc des châtaigniers, des vues plus ouvertes sur les espaces agricoles se dessinent, comme déjà évoqué dans la fiche descriptive.

D'un point de vue paysager, ce parc n'offre pas un paysage exceptionnel, d'une part en raison de sa position au sein d'un lotissement et, d'autre part, parce qu'il n'a pas vocation à devenir un espace vert remarquable. Il ressemble à un espace boisé comme on peut en trouver partout.



Photo 38 Le parc des coteaux, vue de l'intérieur
Réalisation : MINIoT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012



Photo 37 Le parc des coteaux, vue de l'intérieur depuis la butte de sable
Réalisation : MINIoT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012



Photo 36 Le parc des châtaigniers, la pelouse
Réalisation : MINIoT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012

Le bois des Hâtes et la forêt de Larçay

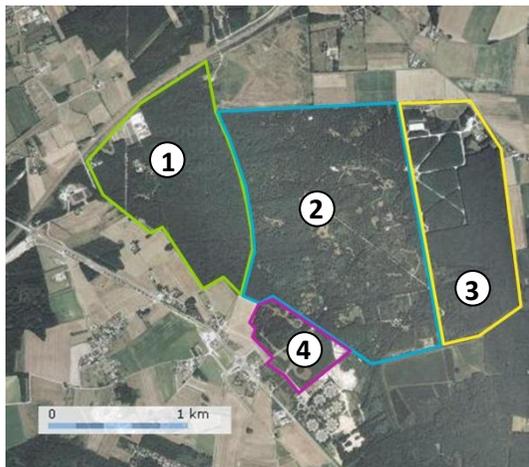


Figure 33 L'ensemble forestier du bois des Hâtes et de la forêt de Larçay
Source : IGN 2007, Réalisation MINIOT J. et RODRIGUEZ J.



Photo 40 Futaie irrégulière
Réalisation : MINIOT.J et RODRIGUEZ.J, Octobre 2012

Bois des Hâtes et forêt de Larçay Evolution et fonctionnement

420 ha
Forêt périurbaine

L'ensemble forestier constitué par le bois des Hâtes et la forêt de Larçay est divisé en quatre entités : le **bois des Hâtes** n°1, forêt de loisirs de 90 ha ; séparé par un chemin communal de la **forêt de Larçay** n°2 : 200 ha dédiés au loisir et à la production; un ancien **terrain militaire** de 90 ha n°3 et enfin **les landes d'Esves** n°4 (Fig.33). On peut également mentionner la présence au Sud-ouest d'un cimetière paysager ainsi que celle d'une ZNIEFF de 21 hectares au Nord, à la place d'un ancien terrain de manœuvre. Cependant, ces deux derniers espaces ayant connu un profond remaniement depuis leur état naturel, nous avons choisi de les exclure de notre périmètre d'étude.

Le bois des Hâtes a été acheté par la ville de Tours en 1972, la forêt de Larçay en 1965 et le terrain militaire en 1987. Grâce à ces achats, la municipalité souhaitait agrandir **l'espace de promenade** pour ses habitants, dans un lieu calme et en sécurité pour un développement harmonieux de l'agglomération tourangelle. A son inauguration, le bois n'est ouvert au public que les fins de semaine, mercredis et jours fériés. Dans les années 80, c'est une forêt orientée vers le loisir, qui emploie 15 à 20 forestiers, avec un entretien intensif. Certaines parcelles sont également dédiées à la **production de bois**, surtout sur Larçay. Puis, à partir de 1995, un tournant est opéré dans la vie de ce massif forestier avec l'adoption d'une gestion différenciée et la volonté d'avoir une **forêt plus naturelle**, avec un entretien réduit. Aussi, les fauches deviennent plus espacées et l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite, même dans les allées. L'image de ce bois a donc évolué au cours du temps et il est aujourd'hui tourné vers une gestion plus naturelle, avec une volonté de préserver les différents habitats et espèces présents.

La forêt des Hâtes et de Larçay est soumise au **régime forestier** : sa gestion résulte d'une collaboration entre la ville de Tours et l'Office National des Forêts (ONF). La ville bénéficie ainsi d'un service de gestion gratuit mais elle a des obligations en échange: elle ne peut pas se défaire de sa propriété, ce qui constitue une garantie pour la sauvegarde du patrimoine forestier en France.

Sur un plan pratique, la gestion se déroule en deux temps : la **coupe pour la production**, régie directement par l'ONF ; ainsi que des **travaux de gestion**, qui permettent d'assurer la pérennité de la forêt, en maintenant la présence d'arbres d'âges différents pour permettre son renouvellement. Un changement d'objectifs a eu lieu lors de l'utilisation de cette gestion. En effet, elle était au début majoritairement tournée vers la production sur l'ensemble de la forêt alors qu'aujourd'hui, elle est plus sensible au paysage et à la biodiversité. Ainsi, on a sur l'ensemble du bois dédié au loisir une gestion en futaie irrégulière. La forêt est découpée en unités de gestion de 10 à 15 hectares et sur 15 ans, l'ensemble des parcelles est régénéré à raison de 5 ha par an, répartis sur plusieurs parcelles. L'objectif de cette exploitation du bois est de permettre à long terme le financement des travaux de gestion. Les parcelles sont d'abord vendues par marché public puis le travail de coupe est effectué par des entreprises privées. En ce qui concerne les parcelles destinées à la production, cette différence d'orientation a également été visible, avec un changement d'essences plantées, et notamment le retour de feuillus, pour avoir une forêt plus naturelle.

Bois des Hâtes et forêt de Larçay Evolution et fonctionnement

420 ha
Forêt périurbaine



Type d'occupation du sol :



Sources : ATU, IGN BD Ortho 2007, Scan 25.

Figure 34 Occupation du sol du bois des Hâtes et de la forêt de Larçay

Source : GESSOL : D.ANDRIEU



Photo 41 Bois des Hâtes : la Gentilhommière

Réalisation : Francis BOUTIN, 2012.

Cet espace forestier ne contient **pas beaucoup d'aménagement**, hormis quelques espaces bâtis historiquement présents sur le site (Fig. 34), comme la Gentilhommière (Photo 41). Les autres espaces minéralisés ou bâtis correspondent aux anciens bâtiments militaires ainsi qu'à l'implantation d'un fleuriste au Nord-ouest de la zone. Excepté ces quelques aménagements, l'ensemble du bois a conservé son caractère naturel, avec une très forte prédominance de la strate arborée. Cependant, la présence d'un espace un peu différent du reste de la forêt est remarquable, il s'agit des Landes d'Esvres au Sud, où la strate arbustive et arborée domine. On peut aussi noter la présence de différentes mares et zones humides disséminées sur l'ensemble du massif forestier ainsi que celle d'enclos pour animaux sur le bois des Hâtes.

Ce bois réservé au loisir a donc réussi à conserver son statut d'espace forestier, avec un minimum d'aménagements introduits. Il possède ainsi une double vocation étant à la fois un lieu d'accueil du public et de promenade mais également un espace naturel refuge pour la biodiversité.

Depuis l'ouverture du site au public, les horaires d'accès à la forêt ont été étendus. D'une accessibilité limitée aux mercredis et fins de semaine, le bois est passé à une fréquentation journalière. Ce changement n'a pas été sans conséquence pour la vie de l'espace boisé ainsi que pour son fonctionnement et, des problèmes de surfréquentation sont apparus. Ceux-ci sont essentiellement liés au public scolaire, qui fréquente la forêt pour des courses d'orientation. Les nuisances causées par cette population ont été amplifiées avec l'élargissement des plages d'ouverture du site et on dénombre actuellement six à sept cars par semaine, ce qui pose problème car les enfants ne respectent pas les sentiers et perturbent la vie de la faune et de la flore locale. Excepté cet usage spécifique, cette forêt est fréquentée par tout type de public et joue bien son rôle d'espace de promenade pour les citadins tourangeaux, surtout en fin de semaine. La position excentrée et périphérique de ce site par rapport au cœur de Tours lui permet donc de conserver son aspect forestier, calme et naturel.

Ce bois est donc résolument tourné vers l'accueil d'un large public, pour la promenade et la détente. Cependant, les gestionnaires cherchent aujourd'hui à encadrer cette fréquentation, en l'orientant vers une pratique plus respectueuse de la nature et de ses composantes, avec la mise en œuvre d'animations pédagogiques : randonnées animées par les forestiers et promenades en calèche, mais également en affichant la volonté de canaliser les courses d'orientation.

Bois des Hâtes et forêt de Larçay Insertion dans la Trame Verte et Bleue

420 ha
Forêt périurbaine

Principaux éléments de la Trame Verte et Bleue du SCoT de Tours

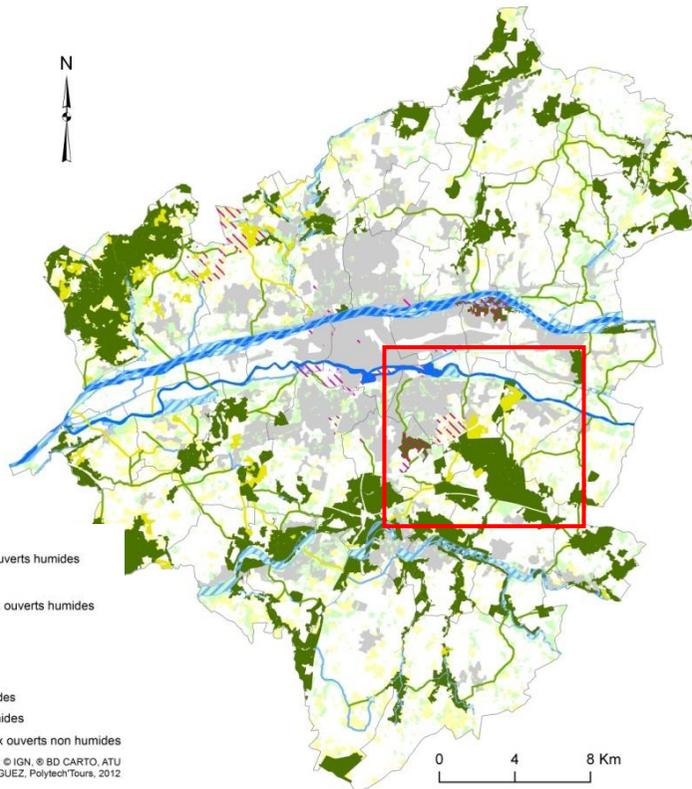
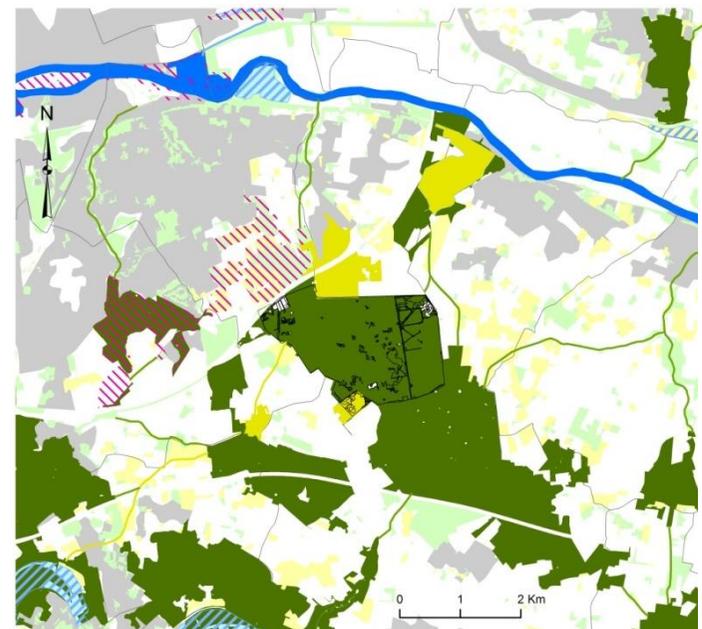


Figure 35 Zoom sur la place du bois des Hâtes dans la Trame Verte et Bleue

Si l'on s'intéresse plus à la place de cet espace au sein de la trame globale, on remarque qu'il est particulièrement **bien relié par des corridors** aux autres réservoirs de biodiversité. Cependant, on peut noter que cette liaison est surtout efficace au sein de la sous-trame forestière, qui est très présente dans cette partie de l'agglomération. Par ailleurs, les liaisons sont principalement orientées vers le Sud du territoire et vers l'Est. Effectivement, on retrouve au Nord une barrière naturelle infranchissable pour les espèces concernées par la sous-trame forestière, le Cher et, à l'Ouest, une forte présence urbaine.

Ainsi, le bois des Hâtes et la forêt de Larçay constituent un ensemble forestier majeur de la Trame Verte et Bleue. Son rôle de réservoir de la sous-trame forestière fait de cet espace un lieu refuge pour la biodiversité, bien intégré dans le maillage global de la trame forestière au Sud et relié avec de nombreux autres réservoirs.

L'ensemble forestier constitué par le bois des Hâtes et la forêt de Larçay forme un élément important et remarquable de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du SCoT de Tours (Fig. 35). En effet, cet espace représente un **réservoir de biodiversité de la sous-trame forestière**. De plus, si on englobe le bois adjacent de la Duporterie, c'est l'un des plus grands réservoirs de biodiversité du territoire du SCoT. On peut également remarquer qu'il est accolé à un réservoir de la sous-trame des milieux ouverts non humides et à un réservoir du cœur urbain.

Le bois des Hâtes et la forêt de Larçay constituent donc une réserve importante de biodiversité à l'échelle du SCoT, un **refuge pour la faune et la flore**, à l'écart du tissu urbain.



Photo 42 Bois des Hâtes, vue de l'intérieur
Réalisation : MINIOT J. et RODRIGUEZ J., 2012.

Bois des Hâtes et forêt de Larçay
Insertion dans l'environnement proche

420 ha
Forêt périurbaine



Photo 44 Forêt de Larçay
Réalisation : Francis BOUTIN, 2012.



Photo 43 Parking
Réalisation : MINIOT J. et RODRIGUEZ J., 2012.

Occupation du sol	Surface (en ha)	Pourcentage
Tissu urbain	33	6%
Espaces minéralisés	48	8%
Routes et voie ferrée	25	4%
Agriculture et milieux semi-naturels	359	62%
Forêts	112	20%
TOTAL	577	100%

Surface totale du bois (Occupation du sol : forêt)	420 ha
---	--------

Tableau 5 Occupation du sol autour du Bois des Hâtes



En observant les différentes occupations du sol dans un rayon de 500m autour des limites du bois des Hâtes et de la forêt de Larçay, on note une nette **prédominance du milieu agricole** (Fig. 36), qui représente 62% du total des occupations (Tableau 5). Le tissu urbain est très peu présent dans cette zone, 6%, ce qui correspond bien à la situation de cet espace forestier périurbain, à la périphérie du tissu urbain de Tours. La présence du continuum forestier au Sud de l'espace dont nous avons parlé précédemment est également notable, même si sur un rayon de 500m il n'est pas très mis en valeur.

Ce massif forestier apparaît donc comme un **îlot refuge** pour les espèces animales et végétales au milieu d'une zone très agricole. Comme l'atteste son rôle de réservoir de biodiversité au sein de la Trame Verte et Bleue du SCoT de Tours, il constitue une **réserve** pour la faune et la flore.

On peut aussi mentionner la présence d'une ligne de TGV au Nord de l'espace, ainsi que la proximité de la D 943, qui permet la desserte du bois pour les visiteurs. L'existence d'un grand parking à l'entrée de la forêt renforce aussi l'accessibilité de ce massif et permet aux habitants de l'agglomération de venir s'y promener.

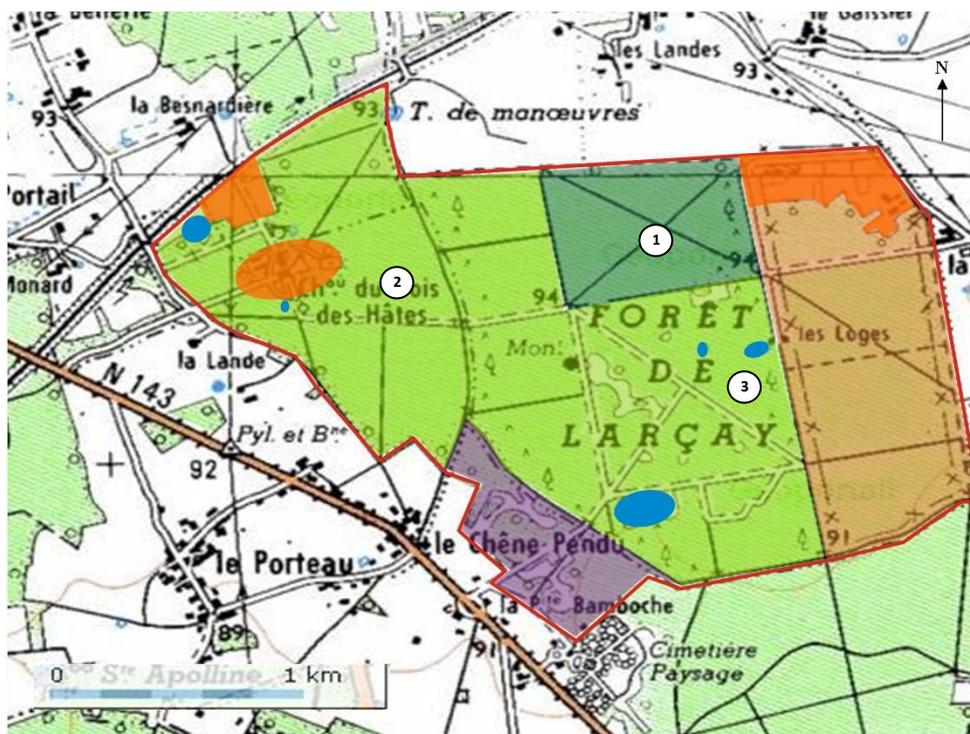


Photo 46 Parcelle de la forêt de Larçay dédiée à la production
Réalisation : Francis BOUTIN, 2012.

Bois des Hâtes et forêt de Larçay Qualité environnementale et paysagère

420 ha
Forêt périurbaine

On retrouve un plan de végétation similaire à celui de la gestion sur l'ensemble de l'espace forestier. On peut ainsi distinguer quatre entités : la forêt de loisirs sur le bois des Hâtes et une partie de la forêt de Larçay, en vert clair sur la carte ; la forêt de production au Nord de Larçay ; le terrain militaire à l'Est ainsi que les landes d'Esuvres au Sud-ouest (Fig. 37). Chacune de ces entités correspond à une végétation spécifique, fortement liée à sa gestion et son usage.



- Chênes sessiles, pins et essences d'accompagnement
- Forêt de production : Pins sylvestres et maritimes + feuillus
- Terrain militaire : feuillus
- Landes d'Esuvres : plantations de loisirs et bruyère
- Zones humides
- Aménagements

Source : IGN 2007. Réalisation : J. MINIOT, J. RODRIGUEZ, Polytech²Tours, 2012.

Figure 37 Grandes entités végétales du bois des Hâtes et de la forêt de Larçay

La **forêt de loisirs**, qui occupe la plus grande superficie sur l'ensemble de l'espace forestier est constituée de différentes essences. L'essence principale est le chêne sessile mais on trouve également de nombreux pins sylvestres, maritimes et douglas. Des essences d'accompagnement comme le châtaignier, le prunelier, le noisetier ou encore le pommier ont aussi été ajoutées par les forestiers pour favoriser la présence des oiseaux. L'existence de prairies est également notable et leur passage en gestion différenciée a permis le retour de fleurs disparues comme la gentiane.



Photo 45 Bois des Hâtes : Forêt de loisir
Réalisation : MINIOT J. et RODRIGUEZ J., 2011.

Dans les parcelles dédiées à la **production** comme celle de la photo n°1, on retrouve des pins sylvestres et maritimes, très rentables, ainsi que des feuillus, qui sont moins productifs mais qui ont été rajoutés car ces parcelles avaient un bon sol à exploiter.

Le **terrain militaire**, constitué essentiellement de chênes, est une forêt très naturelle, sans intervention humaine depuis les années 50.



Photo 47 Zone humide en forêt de Larçay
Réalisation : Francis BOUTIN, 2012.



Photo 48 Vue fermée au sein de l'ensemble forestier
Réalisation : MINOT J. et RODRIGUEZ J., 2012.

Bois des Hâtes et forêt de Larçay Qualité environnementale et paysagère

420 ha
Forêt périurbaine

Enfin, les **landes d'Esvres** forment un espace repeuplé en plantations de loisir (hêtre pourpre, cèdre) après un incendie en 1982. Les bordures de cette zone ont été laissées libres en bruyère pour permettre la nidification de certains oiseaux, comme l'engoulevent.

La présence de nombreuses **mares**, comme celle de la photo n°3, sur l'ensemble de l'espace forestier est également remarquable, ce qui correspond à une réelle volonté de recréer des zones humides.

La végétation de ce site est donc fortement marquée par sa gestion. De plus, tout au long de la vie de cette forêt, une grande attention a été portée au respect de la biodiversité. Ainsi, différents aménagements et plantations ont été introduits afin de favoriser le retour ou le maintien d'espèces végétales ou animales, comme la construction de zones humides ou encore la préservation d'habitats spécifiques. Le bois des Hâtes et la forêt de Larçay constituent donc bien un refuge pour les espèces forestières présentes dans la matrice agricole voisine et les gestionnaires de cet espace cherchent à mettre en valeur cette spécificité et à la consolider en laissant la place à une forêt plus naturelle, avec des interventions plus limitées et plus protectrices.

L'ensemble forestier formé par ces différentes entités est relativement **homogène d'un point de vue paysager**. En effet, hormis les bordures des Landes d'Esvres où la bruyère domine, la totalité du bois des Hâtes et de la forêt de Larçay apparaît de l'extérieur et de l'intérieur, sans s'intéresser précisément aux différentes essences, comme un ensemble boisé homogène. La **vue est donc fermée** depuis tous les points à l'intérieur sauf quelques clairières, qui permettent de varier l'ambiance forestière. Cependant, comme on l'a vu précédemment, une entité se différencie des autres : les landes d'Esvres. En effet, lorsqu'on se place en bordure de cette zone, les landes dominent et la vue est ouverte vers l'extérieur.

Si l'on s'intéresse à l'insertion paysagère du bois, notamment à l'échelle du SCoT de Tours, on peut noter qu'il fait partie d'une entité paysagère fortement marquée par la **présence agricole**, comme nous l'avons mentionné précédemment. Ainsi, ce bois est relié à un ensemble forestier qui ponctue cette matrice agricole et se présente donc comme un lieu refuge, une réserve de biodiversité qu'il est important de préserver.

Cet espace se présente donc en rupture par rapport à la matrice agricole alentour mais en continuité avec le continuum forestier qui la ponctue et forme un véritable réseau.

2. Un type propre à chaque espace vert

Après avoir établi l'analyse détaillée de chaque espace vert avec la réalisation de fiches, nous avons réalisé le tableau suivant, afin de souligner les principales caractéristiques de chaque site.

	Ile de la Métairie		Parc de Montlouis-sur-Loire		Bois des Hâtes	
	Points forts	Points faibles	Points forts	Points faibles	Points forts	Points faibles
Gestion	Gestion raisonnée Volonté de restaurer l'état naturel de cet espace	Conflits d'usages entre préservation et ouverture au public	Gestion prospective	Faible prise en compte des problématiques environnementales	Gestion forestière raisonnée : Objectif de préservation du paysage et de la biodiversité	Document de gestion obsolète
Accueil du public	Animations pédagogiques et aménagements d'accueil	Surfréquentation	Présence d'aménagements conséquents Entretien régulier	Faible rayonnement	Espace forestier préservé et entretenu	Surfréquentation des scolaires
Insertion dans la Trame Verte et Bleue	Réservoir de biodiversité de plusieurs sous-trames : Grande richesse écologique	Difficulté de liaison à d'autres réservoirs avec des corridors	Prise en compte dans la Trame Verte et Bleue : élément support de la sous-trame forestière	Espace d'intérêt mineur pour le maillage global	Réservoir de biodiversité de la sous-trame forestière : Zone refuge	Manque de liaisons au Nord et à l'Ouest
Insertion dans l'environnement proche	Zone tampon entre la Loire, le tissu urbain et la forêt Espace bien assimilé à la Loire et préservé de l'urbanisation	Proximité du tissu urbain	Bonne insertion dans le tissu urbain : espace vert de proximité	Manque de liaison avec l'espace agricole adjacent	Intégration dans le continuum forestier	Boisement fragilisé par la matrice agricole
Qualité environnementale	Grande richesse écologique: vallée alluviale typique, zonage Natura 2000	Présence d'espèces invasives Progression des essences à bois dur	Préservation d'arbres anciens et volonté de garder le caractère naturel de l'espace	Introduction d'espèces invasives et exotiques	Forêt naturelle avec des essences locales	Manque d'un zonage de protection
Qualité paysagère	Intégration dans la vallée de la Loire : Paysage identitaire	Fermeture progressive du paysage	Bonne intégration au sein du lotissement	Pas de caractéristiques spécifiques	Présence d'une variété d'ambiance forestière	Faible intégration dans le paysage extérieur
Conclusion	Espace repère pour l'agglomération tourangelle : grande richesse écologique et paysagère, espace préservé et mis en valeur	Souffre de son statut d'ENS avec une sur fréquentation et fermeture des paysages	Parc urbain d'aspect assez naturel, tourné vers l'accueil des habitants	Pas assez de prise en compte des problématiques environnementales et paysagères	Espace forestier préservé et refuge	Surfréquentation et isolement du bois au sein de la matrice agricole

Tableau 6 Récapitulatif des points forts et faibles de nos terrains d'étude

Ainsi, ces trois espaces verts présentent des caractéristiques communes. En effet, ce sont tous des espaces boisés, situés en périphérie du tissu urbain de Tours, avec un sol peu remanié ou modifié, ainsi qu'une gestion plutôt extensive et raisonnée. La préservation de leur caractère naturel répond à un besoin de nature de la part des personnes qui les fréquentent et ils constituent donc des lieux d'accueil du public, valorisés pour cet usage. Cependant, ils représentent tous les trois des situations assez différentes et un type d'espace vert.

En effet, l'île de la Métairie est située dans la vallée de la Loire, encerclée par le tissu urbain. Sa situation géographique particulière, en zone non constructible et insérée dans un grand paysage fait de cet espace vert un élément singulier. Il est de plus remarquable par sa grande richesse écologique et paysagère, qui a été préservée par les gestionnaires.

Le parc de Montlouis-sur-Loire est lui situé sur le plateau de Montlouis, il est en position périphérique par rapport au cœur de la ville de Tours mais il est quand même bien intégré au sein du tissu urbain de la ville de Montlouis-sur-Loire. Il possède des qualités environnementales et paysagères moindres, avec une biodiversité banale et pas de caractéristiques paysagères particulières. C'est un espace vert de proximité, essentiellement tourné vers l'accueil des riverains qui présente donc un plus grand nombre d'aménagements dédiés à cet usage.

Enfin l'ensemble forestier du bois des Hâtes et de la forêt de Larçay est situé sur le plateau, en extrême limite d'urbanisation. C'est un espace de promenade, fréquenté surtout en fin de semaine par tout type de public. Il possède un environnement particulier, entouré par des terres agricoles. C'est un site géré de manière forestière, avec une bonne richesse écologique.

Pour conclure cette analyse et aller plus loin dans notre démarche, nous avons cherché à savoir si les trois types d'espaces verts boisés de cette étude pouvaient correspondre à d'autres espaces de l'agglomération tourangelle. Pour cela, nous avons utilisé les résultats des précédentes phases de recherche du projet CESAT, et notamment l'échantillon choisi pour représenter les espaces verts de l'agglomération.

Ainsi, l'île de la Métairie ne correspond à aucun autre espace de l'agglomération. Elle s'avère être réellement un espace vert à part ; avec une grande richesse écologique et inséré dans le paysage de la vallée de la Loire. Le bois des Hâtes et la forêt de Larçay constituent aussi un type de milieu assez remarquable, avec une gestion forestière et placé au cœur d'une matrice agricole. Enfin, le parc de Montlouis-sur-Loire constitue un type qui peut être rapproché à d'autres espaces verts de l'agglomération. Effectivement, son insertion dans le tissu urbain et sa petite taille, inférieur à 10 hectares, peuvent se retrouver dans d'autres parcs urbains.

Les trois sites choisis : l'île de la Métairie, le parc de Montlouis-sur-Loire et le bois des Hâtes et la forêt de Larçay ne sont donc pas forcément représentatifs de l'ensemble des espaces verts de l'agglomération. Cependant, cela peut être dû au fait que notre étude s'est basée uniquement sur des espaces verts à caractère forestier. Ainsi, notre comparaison s'est uniquement portée sur ce type d'espace, qui ne représente pas la majorité sur l'agglomération tourangelle. Par ailleurs, cette unité urbaine possède une position assez particulière entre la Loire et le Cher, ce qui lui permet d'avoir une variété assez importante de parcs et jardins.